

Image not found or type unknown



## Rente d'invalidité complément mutuelle

Par **cotoma**, le **04/06/2009** à **12:43**

Bonjour,

J'ai une mutuelle d'entreprise qui me verse un complément d'invalidité. J'avais le choix entre le versement d'une rente ou un capital lors de la signature du contrat et j'ai choisi la rente. Malheureusement, cela me sert aujourd'hui en complément d'ema perte de salaire. Si l'entreprise me licencie pour raison économique, cette rente me sera-t-elle toujours versée par la mtuelle même si je n'y cotise plus (mutuelle d'entreprise)?